



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**
Service Eau, Environnement et Forêt

NOTE DE PRÉSENTATION RELATIVE AU PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉCLARANT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT LES TRAVAUX PRÉVUS PAR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LOIRET POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU DHUY-LOIRET

Contexte et objectif

Le syndicat Mixte du Bassin du Loiret (SMBL) a déposé le 30 août 2022 une demande de déclaration d'intérêt général pour la réalisation de travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant Dhuy-Loiret.

Les différents types de travaux d'entretien prévus sont :

Retrait manuel d'obstacles :

- Enlèvement et export de déchets végétaux : branchages, bois morts, bûches, etc.
- Démontage de clôtures en travers du cours d'eau, pieux compris.
- Enlèvement de tous les obstacles artificiels en tôle, fibrociment, etc.

Retrait d'obstacles à la pelle mécanique

- Utilisation de la pelle mécanique pour le retrait des embâcles végétaux lourds : arbres, accumulations de bois, etc.
- Exportation des rémanents.
- Enlèvement de déchets divers : carcasses de voitures, passerelles effondrées, etc.
- Démantèlement des anciens gués béton, barres de béton en travers et anciens supports d'ouvrages.

Fauchage annuel des berges à l'aide d'une épareuse

Élagage de la ripisylve

Opérations de lutte contre les espèces nuisibles (ragondins)

Condition de la participation du public

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général mentionné ci-dessus, accompagné de la présente note, est soumis à la participation du public en application de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement pendant une durée minimale de 21 jours, du 24 mars 2023 au 14 avril 2023.